



Garantie automobile

Par Ford Capri

Bonjour, j'ai acheté une voiture d'occasion il y a 2 mois.

Le véhicule est garanti contractuellement par le garage qui me l'a vendu (moteur, boîte, pont).

Le même garage m'a offert une extension de garantie avec direct garantie, les même éléments ainsi que l'alternateur étant ainsi garanti 1 an dans tout les garages.

J'ai emmené mon véhicule au garage suite à l'allumage d'un voyant d'anomalie moteur et mon garagiste me dit qu'il s'agit d'une prise d'air au niveau du collecteur d'admission à cause d'un joint défectueux mais que le problème venant de ce joint défectueux, la garantie ne me couvrirait pas.

Qu'en pensez-vous?

Ai-je intérêt à ramener mon véhicule au garage qui me l'a vendu?

Par janus2

Ai-je intérêt à ramener mon véhicule au garage qui me l'a vendu?

Bonjour,

Votre vendeur vous doit la garantie légale de conformité (durée de 2 ans, pendant la première année tout défaut constaté est réputé avoir existé au moment de la vente).

Votre problème entre tout à fait dans cette garantie, pas besoin d'une garantie supplémentaire pour cela.

Par Ford Capri

Merci beaucoup pour votre réponse.

Je ne connaissais pas cette loi sur la garantie légale de conformité.

Toutefois, le véhicule est toujours en état de rouler malgré le voyant orange et le problème viendrait d'un joint usé d'après mon garagiste.

Autrement dis, ce serait une pièce d'usure et donc non prise en charge.

Mais je n'ai parcouru que 700 km avec la voiture depuis l'achat dont 300 km pour la rapatriement!

Bien cordialement